

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Délibération n°136

Appel à projets (AAP) pour le « Développement de la culture et des apprentissages au travers d'aménagements et d'équipements numériques en faveur des élèves (primaire et secondaire) et des étudiants » au titre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 axe REACT UE - Approbation du projet d'investissement « Equipements numériques pour 27 écoles de la commune de Saint-Louis » et de son plan de financement prévisionnel.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures, sur convocation individuelle en date du 9 décembre 2022, affranchie le 9 décembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis au gymnase du Lycée Jean Joly à la Rivière Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING ⁵ Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE ² Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ⁴ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE ³ M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Olivier LAMBERT ¹ M. Alix GALBOIS	Mme Leïla OULAMA M. Jean Michel FLORENCY Mme Julie DIJOUX M. Jean François PAYET M. Hanif RIAZE	M. Jérémy TURPIN Mme Claudie TECHER Mme Julianna M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Linda MANENT	Mme Kelly BELLO M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹N'a pas pris part au vote de la délibération n°143

²A quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote de la délibération n°148

³A quitté la salle des délibérations après le vote de la délibération n° 148 et a donné procuration à Mme Camille CLAIN

⁴N'a pas pris part au vote de la délibération n°150

⁵A quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote de la délibération n°153

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 132 à 142	29	5	11		34	0	0
Pour la délibération n°143	29	5	11	1	33	0	0
Pour les délibérations n°144 à 147	29	5	11		34	0	0
Pour la délibération n°148	28	5	12		33	0	0
Pour la délibération n°149	28	6	11		34	0	0
Pour la délibération n°150	28	6	11	1	33	0	0
Pour les délibérations n°151 à 152	28	6	11		34	0	0
Pour la délibération n°153	28	6	12		33	0	0
Pour la délibération n° 154	28	6	11		34	0	0
Pour les délibérations n°155 à 159					Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

	Séance du 15 décembre 2022 Délibération n°136	Pôle Finances, Optimisation et Contrôle
	Appel à projets (AAP) pour le « Développement de la culture et des apprentissages au travers d'aménagements et d'équipements numériques en faveur des élèves (primaire et secondaire) et des étudiants » au titre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 axe REACT UE	Direction optimisation et contrôle
	Approbation du projet d'investissement « Equipements numériques pour 27 écoles de la commune de Saint-Louis » et de son plan de financement prévisionnel	

I) Le contexte

Aux fins d'optimiser le financement de sa programmation pluriannuelle d'investissement, la commune de Saint-Louis a décidé de répondre à l'appel à projet REACT UE intitulé « Développement de la culture et des apprentissages au travers d'aménagements et d'équipements numériques en faveur des élèves (primaire et secondaire) et des étudiants ».

En outre, l'appareil éducatif Saint-Louisiens s'était montré vulnérable lors des phases de confinement instaurées en 2020 confirmant l'importance que revêtait la transformation digitale de ses écoles. La crise sanitaire de la Covid19 et la mise en place de la continuité pédagogique sont venues renforcer la nécessité de mettre en place un socle d'équipement numérique de base pour les écoles et les établissements. Loin de se cantonner uniquement au matériel, le numérique représente un puissant levier pour rendre l'apprentissage plus inclusif et former les citoyens de demain à faire face à un monde technologique en constante évolution.

Grâce à France relance, la collectivité a déjà équipé trois écoles pilotes (A. France, P. Picasso, J. Macé) d'un socle d'équipements numériques (ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques...) pour un montant total de 149 578,33 € de dépenses et 107 642,50 € de subventions.

Forte de la réussite de ce projet, la municipalité a en début d'année sollicité l'Etat mais au titre de la DPV (Dotation de la politique de la ville) cette fois-ci pour équiper exclusivement les 16 écoles situées en quartier prioritaire de la ville (QPV). La collectivité a ainsi reçu 286 054,35 € de subventions de l'Etat (soit un taux à 53 %) au titre de la DPV 2022 pour un coût d'opération de 537 930,00 € HT. Par ailleurs, la consultation permettant l'équipement de ces 16 écoles a été lancée et fera l'objet d'une notification dans le courant du premier trimestre 2023.

Cependant, par souci de cohérence et d'équité territoriale, il est nécessaire d'équiper la totalité des écoles - même celles situées hors quartier prioritaire - soit 11 restantes sur 30.

Cette généralisation est possible en obtenant un cofinancement de la Région pour les 16 écoles situées en QPV et un financement pur pour les 11 écoles non financées jusqu'alors. Le montant total de l'opération s'élèverait à 1 300 000 € HT et la subvention sollicitée auprès de la Région de 884 000 € soit 68 %. Le taux cumulé de subvention publique serait quant à lui de 90 %.

Cette mesure entre pleinement dans le champ des orientations de la municipalité en faveur du projet éducatif global. La commune de Saint-Louis envisage de renforcer, à travers cet appel à projets, la lutte contre les inégalités scolaires en développant l'accès au numérique et en améliorant la résilience des systèmes éducatifs.

En répondant à ce dispositif, l'ensemble des écoles de Saint-Louis et de La Rivière disposeront d'un socle d'équipements numériques : ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, connectiques, tablettes numériques, bornes WIFI, abonnement numérique.

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES		Taux de subvention	Taux cumulé subvention publique
Coût de l'opération	1 300 000,00 €	Subvention ETAT - DPV 2022	286 054,35 €	22,00%	90,00%
		Subvention sollicitée REACT UE	884 000,00 €	68,00%	
		Part communale	129 945,65 €	10,00%	
TOTAL	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	100,00%	

Le calendrier prévisionnel d'exécution de cette opération est le suivant :

POSTE	INTITULE	DELAIS D'EXECUTION
01	Commencement d'exécution prévisionnelle	mars 2023
02	Fin d'exécution prévisionnelle	août 2023

II) Délibération

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

Article 1 : D'approuver l'opération « Equipements numériques pour les 27 écoles de la commune de Saint-Louis » ainsi que son plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		Taux de subvention	Taux cumulé subvention publique
Coût de l'opération	1 300 000,00 €	Subvention ETAT - DPV 2022	286 054,35 €	22,00%	90,00%
		Subvention sollicitée REACT UE	884 000,00 €	68,00%	
		Part communale	129 945,65 €	10,00%	
TOTAL	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	100,00%	

Article 2 : D'autoriser la Maire ou son Elu(e) délégué (e) dans le domaine de compétences, à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 34 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
 Etant transmis en Sous-Préfecture le
 Et publié le**